

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 29 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars, à dix heures trente minutes, les membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis, sur convocation du Président, dans les locaux de la Fédération Française de Volley, 4 rue des Sarrazins, 94600 Créteil.

Après avoir accueilli les participants à cette assemblée générale ordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à dix heures et quarante minutes et rappelle que l'assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum,
2. Allocution d'ouverture du Président,
3. Ratification des procès-verbaux des assemblées générales précédentes :
 - Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2024,
 - Assemblée générale électorale du 23 novembre 2024,
4. Présentation des rapports d'activité :
 - Rapport moral,
 - Rapport financier,
 - Rapport de la direction technique nationale,
5. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes et approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées,
6. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, affectation du résultat et quitus,
7. Fixation du montant des cotisations et droits divers 2026,
8. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2025,
9. Modification du règlement intérieur et du règlement financier, le cas échéant,
10. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses,
11. Allocution de clôture du Président.

I. Constat du quorum

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'assemblée fait ressortir un total de 178 clubs représentant 816 voix acquises.

Il est rappelé que la présente Assemblée étant réunie sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

II. Rapport d'activité du Comité Directeur

- Rapport moral

Le Président SEMINET donne lecture de son rapport moral.

- Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National Stephen LESFARGUES donne lecture de son rapport.

- Rapport financier

Le Secrétaire Général GUIONIE donne lecture des résultats de l'exercice comptable 2024.

III. Rapport du Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes Djamel ZAHRI, associé chez RSM France, donne lecture de ses rapports sur les comptes de l'exercice 2024 et l'absence de conventions réglementées déclarées sur cette période.

IV. Ratifications du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2024

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2024 ? (Choix unique)	Oui	165	100%
	Non	0	0%
	Abst.	17	n/a

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2024

V. Ratifications du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 novembre 2024

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2024 ? (Choix unique)	Oui	159	100%
	Non	0	0%
	Abst.	23	n/a

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2024

VI. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ? (Choix unique)	Oui	182	100%
	Non	0	0%
	Abst.	0	n/a

L'assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Ces comptes font apparaître un total de recettes de 1 754 297€, un total de dépenses de 1 623 044€, soit un bénéfice de 131 253€ dont un résultat d'exploitation de 129 954€ et un résultat exceptionnel de 0€.

VII. Affectation en totalité du résultat 2024 au compte de report à nouveau

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous l'affectation en totalité du résultat 2024 au compte de report à nouveau ? (choix unique)	Oui	182	100%
	Non	0	0%
	Abst.	0	n/a

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau, celui-ci s'élevant désormais à +119 283€.

VIII. Quitus aux membres du Comité Directeur de la gestion de l'exercice 2024

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Donnez-vous quitus aux membres du Comité Directeur de la gestion de l'exercice 2024 ? (choix unique)	Oui	182	100%
	Non	0	0%
	Abst.	0	n/a

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Comité directeur de la gestion de l'exercice écoulé.

IX. Approbation de la circulaire financière 2026 fixant le montant des cotisations et licences pour la saison 2026

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la circulaire financière 2026 fixant le montant des cotisations et licences pour la saison 2026 ? (choix unique)	Oui	45	25,72%
	Non	130	74,28%
	Abst.	7	n/a

L'Assemblée générale n'approuve pas la circulaire financière 2026 maintenant donc inchangé le montant des cotisations et licences pour la saison 2026.

X. Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2025

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 ? (choix unique)	Oui	170	100%
	Non	0	0%
	Abst.	12	n/a

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 qui fait apparaître un total de dépenses de 1 873 878 € et un total de recettes de 1 874 218 €.

XI. Approbation de la modification du règlement intérieur de forme

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous ma modification intérieure de forme ? (choix unique)	Oui	170	100%
	Non	0	0%
	Abst.	12	n/a

L'Assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur de forme : Intégration dans le corps du texte des dispositions devenues applicables à compter du premier renouvellement des membres des instances dirigeantes de la Fédération postérieur au 1er janvier 2024, suite à l'assemblée générale électorale du 23 novembre 2024, avec suppression des précisions de prise d'effet ultérieure devenues sans objet (articles 29, 61 et 74).

XII. Approbation de la modification du règlement intérieur relative à la présidence du Comité Fédéral d'Éthique

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement intérieur relative à la présidence du Comité Fédéral d'Éthique ? (choix unique)	Oui	170	100%
	Non	0	0%
	Abst.	12	n/a

L'Assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur ayant pour objet l'ajout de la possibilité pour les membres du Comité fédéral d'éthique de désigner deux co-présidents, une femme et un homme, à la présidence du Comité.

XIII. Approbation de la modification du règlement financier relative à la validation des engagements financiers à priori et des mises à jour à la marge

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	34	182	
Taux de participation	19,10%	22,30%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification du règlement financier relative à la validation des engagements financiers à priori et des mises à jour à la marge ? (choix unique)	Oui	170	100%
	Non	0	0%
	Abst.	12	n/a

L'Assemblée générale approuve la modification du règlement financier intégrant une validation des engagements de dépenses a priori et mises à jour opérationnelles à la marge.

XIV. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 24.6 du règlement intérieur fédéral.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Didier SEMINET
Président

Damien GUIONIE
Secrétaire général

